



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Décollectivisation et colonat public

Karl-Eugen Waedekin

Résumé

La décollectivisation dans les pays d'Europe de l'Est est souvent interprétée comme une évolution vers un système d'agriculture familiale semblable à celui de l'Europe de l'Ouest. Mais on peut se demander si l'évolution réelle ne s'oriente pas dans une toute autre direction, avec la création d'un système latifundiaire à l'image de celui qui s'est constitué à la fin de l'empire romain. Ceci résulte du fait que les anciens dirigeants des fermes collectives d'Etat ont conservé le pouvoir, tandis que les conditions de la privatisation sont telles qu'il est douteux que les bénéficiaires puissent réellement en faire des exploitations familiales viables.

Abstract

In eastern countries, the privatisation policy is often viewed as a step toward a western like family farm system. However, one may imagine a radically different path for the actual evolution, which would lead to a system of latifundia, similar in many respect to the regime encountered in Italy at the end of the roman empire. This is a consequence of the fact that former leaders of state collective farms are still powerful!, whereas the conditions under which farms are privatized preclude the possibility for them to become viable family farms.

Citer ce document / Cite this document :

Waedekin Karl-Eugen. Décollectivisation et colonat public. In: Économie rurale. N°214-215, 1993. La fin du collectivisme agricole à l'Est : une nouvelle donne pour l'Europe ? Session de printemps 1992 organisée par Mme Simone Nidenberg et M. Alain Pouliquen. pp. 57-61;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1993.4534>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1993_num_214_1_4534

Fichier pdf généré le 08/05/2018

DÉCOLLECTIVISATION ET COLONAT PUBLIC

Dr Karl-Eugen WAEDEKIN*

Traduction de Simone NIDENBERG**

Résumé :

La décollectivisation dans les pays d'Europe de l'Est est souvent interprétée comme une évolution vers un système d'agriculture familiale semblable à celui de l'Europe de l'Ouest. Mais on peut se demander si l'évolution réelle ne s'oriente pas dans une toute autre direction, avec la création d'un système latifundiaire à l'image de celui qui s'est constitué à la fin de l'empire romain. Ceci résulte du fait que les anciens dirigeants des fermes collectives d'Etat ont conservé le pouvoir, tandis que les conditions de la privatisation sont telles qu'il est douteux que les bénéficiaires puissent réellement en faire des exploitations familiales viables.

Summary :

In eastern countries, the privatisation policy is often viewed as a step toward a western like family farm system. However, one may imagine a radically different path for the actual evolution, which would lead to a system of latifundia, similar in many respect to the regime encountered in Italy at the end of the roman empire. This is a consequence of the fact that former leaders of state collective farms are still powerfull, whereas the conditions under which farms are privatized preclude the possibility for them to become viable family farms.

La décollectivisation n'est pas entendue dans cet article comme une transformation des exploitations collectives et des entreprises d'Etat en sociétés par actions et en coopératives non communistes, bien que ces mouvements soient actuellement en cours en Europe de l'est.

Par définition, la décollectivisation ne s'intéressera pas aux terres agricoles qui sont incluses dans des propriétés d'Etat et ne sont pas non plus concernées par la privatisation; en Roumanie ainsi qu'en Albanie, cette catégorie représente un tiers de l'ensemble des terres. Le sujet qui nous intéresse -plutôt que le démantèlement des exploitations socialistes- porterait sur la question du compromis entre exploitations en société et exploitations familiales, ce qui n'est pas rigoureusement le même problème que celui d'une comparaison de l'activité agricole à grande ou petite échelles. Dans une conception globale concernant les aspects économiques et techniques, les exploitations familiales peuvent être d'une taille relativement importante, on peut les appeler de taille moyenne

au sens occidental du terme. L'auteur est d'avis que les deux catégories peuvent avoir leur place et leur rôle selon le type de production, l'infrastructure disponible et, enfin, point non négligeable, les coûts relatifs du sol, du travail et du capital à un stade historique donné.

Sans nier l'importance de ces questions, l'auteur va traiter du remplacement des fermes collectives par des unités familiales ou collectives (regroupant un petit nombre de participants) et plus spécialement va s'attacher à savoir si le découpage produira des exploitations économiquement viables ou des unités de petite taille, qui ne peuvent être considérées comme indépendantes (ou autonomes) dans une économie de marché. On admettra, qu'à notre époque, l'indépendance absolue dans une économie de marché "privée" est une notion irréaliste, tout spécialement pour l'agriculture.

Le terme "colonat", tel que nous l'utiliserons ici, ne se réfère pas aux "colons" français ou à toute autre référence à l'histoire coloniale, mais à l'époque de la Rome an-

* Professeur à l'Université de Giessen, Allemagne.

**Ministère de l'Agriculture, DERF.

tique. Au cours des deux premiers siècles avant J.C, le recrutement pour les armées romaines et la guerre civile avaient dévasté la plus grande part de l'Italie rurale, les latifundia se sont développés et les tentatives de réforme agraire ont échoué. Beaucoup de paysans, anciennement établis ou nouvellement installés, sont partis pour la ville et sont devenus des fermiers (ou plutôt des cultivateurs à bail) ou colons partiariaires sur de grandes propriétés privées ou sur des domaines fiscaux (de l'État). Les propriétés travaillées par de tels "colons" sont devenues la forme dominante de mise en oeuvre, alors que le travail servile requis sur des exploitations se révéla insuffisant à long terme dans les zones rurales d'Italie en décomposition économique. Les cultivateurs à bail, bien que juridiquement libres, deviennent de plus en plus dépendants des propriétaires privés du sol et de l'administration des domaines impériaux. Au cours d'un processus de longue durée, leur dépendance se transforme en demi-servage au cours du 4^e siècle, quand le tenant doit non seulement payer des prestations en nature ou en argent mais faire des corvées sur le domaine, et n'avait même plus la possibilité d'organiser sa vie à sa manière. Des types d'organisation similaires existent aujourd'hui dans certains pays en voie de développement, en Amérique latine.

Parmi les pays européens de l'après-communisme et la CEI, on considérera tout particulièrement la Russie et la Sibérie, pour des raisons de cohérence socio-économique et de nationalité de la majorité des habitants. Au sein de la CEI, on ne s'arrêtera pas à l'Ukraine car il n'y a pas beaucoup de changement dans son secteur agricole. Il est tentant de s'intéresser aux pays d'Asie membres de la CEI, mais ce faisant on tomberait nécessairement sur les micro-exploitations agricoles -du fait de la pénurie de terre agricole et de la surpopulation rurale-, qui demandent un autre type d'analyse.

On s'intéressera à la Bulgarie, à la Roumanie de même qu'à la Tchécoslovaquie et à la Hongrie (qui, pour des raisons de brièveté, seront appelées l'Est). La Pologne et la Yougoslavie ne seront pas abordées, car ces pays n'ont connu qu'une collectivisation limitée. On ne traitera pas de l'Albanie.

On n'abordera pas non plus la RDA qui fait maintenant partie de l'Allemagne fédérale (on appelle cette partie les nouveaux Laender). L'agriculture de l'Allemagne de l'Est avait été collectivisée en majorité, et le grand intérêt que les réformateurs russes montrent pour sa décollectivisation est tout à fait surprenant. Dans ce pays, les conditions diffèrent grandement de ce que l'on constate ailleurs. Les moyens financiers disponibles par tête d'actifs agricoles sont beaucoup plus importants que dans tout autre pays d'Europe de l'est, et la politique actuelle favorise la constitution d'exploitations agricoles -familiales ou en société- qui soient de taille suffisante; cette volonté n'interdit pas la constitution d'exploitations collectives avec un nouveau statut. De plus, le système de coopérative agricole existant à l'ouest, du type Raiffeisen a été institué dans les nouveaux Laender et le système d'organisation des flux en filière (vers l'amont et l'aval) a été mis en place. On peut considérer que ces fi-

lières sont oligopolistiques à un degré variable mais elles ne sont pas monopolistiques et ne sont pas dominées par l'Etat. De plus, et quels que soient les jugements que l'on porte à l'égard du Marché commun agricole, les nouveaux Laender sont membres à part entière de la CEE.

HANDICAPS LIÉS A L'EXISTENCE D'EXPLOITATIONS FAMILIALES PRIVÉES

La première remarque que l'on peut faire concernant l'Europe de l'Est est la crainte que l'abolition des fermes collectives n'aboutisse à la création d'une multitude d'exploitations familiales de petite taille (ou plutôt de taille moyenne selon les critères occidentaux). Il serait quasiment impossible à ces exploitants de devenir des producteurs responsables, autonomes et indépendants pour les raisons qui suivent.

a) Les exploitations ne possèdent pas les moyens de production nécessaires. En effet, même si elles avaient les moyens financiers de les acquérir, ce qui n'est pas le cas jusqu'à maintenant, elles ne trouveraient pas d'équipement adapté à leurs besoins. Un certain nombre d'années seront nécessaires aux industriels spécialisés et aux fournisseurs pour répondre aux besoins de ces exploitations.

b) On fait remarquer de même que les circuits de distribution ne sont pas conçus en vue de satisfaire les besoins d'une multitude d'exploitations de taille moyenne ou petite.

c) Les exploitations privées ne sont pas encore organisées en association ou coopérative du type Raiffeisen pour faire connaître leurs besoins et défendre leurs intérêts économiques. Du temps et des moyens sont nécessaires aux associations ou syndicats agricoles afin d'atteindre une taille critique.

d) La plupart des nouvelles exploitations agricoles sont trop petites pour être viables à terme.

e) La propriété du sol n'est donnée au secteur privé qu'avec des restrictions. D'où il résulte que le marché du foncier est très réduit et reste sous le contrôle de l'Etat. Les exploitants ont rarement la possibilité d'accroître la taille de leur exploitation en faisant l'acquisition de nouvelles parcelles de terrain et d'obtenir des crédits pour leurs opérations de production ; enfin ils ont très peu de chance de vendre leurs terres à un prix raisonnable s'ils veulent quitter l'agriculture.

En ce qui concerne les biens et services nécessaires à la production, les sociétés installées à l'ouest ne demanderaient pas mieux que de satisfaire la demande, mais les pays d'Europe centrale et orientale et les exploitations agricoles n'ont pas de monnaie convertible ou de fonds pour payer. Le commerce agricole privé est pratiquement inexistant, et est actuellement plus intéressé par les gains à court terme que par l'instauration d'un marché des biens agricoles.

Il est vrai que certains de ces handicaps se retrouvent en Europe de l'ouest, mais ce n'est pas toujours le cas [à l'exception du point (d)]. Cette situation s'explique par le protectionnisme accordé par les pays riches à leur

agriculture, du fait que cette activité économique ne représente qu'une très faible part du PIB dans le budget de l'Etat. On peut dire aussi que les petites et moyennes exploitations, à l'ouest, sont très dépendantes des grandes firmes, en particulier à l'aval. Toutefois, il existe toujours plus d'une entreprise dans le secteur, et l'Etat n'est jamais le seul partenaire. De plus, l'exploitant a toujours une possibilité réelle de vendre sa terre et de quitter l'activité agricole (on ne s'occupe pas ici du cas de certains pays en voie de développement).

Il convient de préciser que l'effectif du personnel des fermes collectives souhaitant construire des exploitations individuelles n'a pas été vraiment important dans les pays concernés (il ne dépasse pas 5 à 10 %.)

Selon l'opinion de l'auteur de cet article, l'interprétation souvent émise selon laquelle ce faible nombre est révélateur d'une attitude de désintérêt par rapport à la petite exploitation agricole résultant de plusieurs décennies de collectivisme et de gestion étatique n'est que partiellement pertinente. Cette attitude est le fait notamment du grand nombre de personnes âgées que l'on trouve dans les fermes collectives. Ce qui est plus important, un grand nombre de personnes semblent tout-à-fait conscientes des handicaps liés à l'entreprise dans les économies post-socialistes. De plus, si l'on tient compte de la très nombreuse main-d'oeuvre existant dans la plupart des fermes collectives, même un effectif de 5 à 10 % est suffisant pour mettre en valeur une partie beaucoup plus importante de la surface agricole disponible.

LA QUESTION DE LA PROPRIÉTÉ DU SOL

Le droit de propriété est un point central du problème. Formellement, cela concerne essentiellement la propriété dans le sens complet du terme (celui du code napoléonien), qui comprend tous les aspects du droit de propriété : cela signifie plus que la simple possession (à la différence du droit régnant sur le continent et dans l'Europe de l'est, la terminologie économique anglaise et américaine ne connaît pas cette distinction et utilise généralement le terme possession en y ajoutant un attribut quelconque).

Dans les pays de l'est où l'agriculture avait été collectivisée, la propriété privée du sol n'a pas été formellement abolie (à l'exception de l'Albanie) mais on l'a réduite de manière telle qu'elle était pratiquement dépourvue de sens. En URSS au contraire, la propriété privée avait été juridiquement et pratiquement complètement abolie conformément au credo marxiste. Donc, c'est dans l'ancienne URSS et dans la CEI que la restauration d'une propriété privée du sol est devenue un point central des discussions avec un aspect idéologique important, alors que la propriété privée du sol (en russe - vladenie) fut réintroduite sous son aspect formel et généralement acceptée. En ce qui concerne la Russie, la possession semble préférée pour le moment dans la mesure où à l'automne 1991, 60 % de la terre cultivée de manière privée était en simple possession : 25 % était en propriété ; 17 % était louée (Comité d'Etat pour les statistiques - E. Petrakov - 2 oct. 1991).

L'idéologie mise à part, la question essentielle posée par l'existence d'un droit de propriété complet est la possibilité d'utiliser la terre comme garantie pour des crédits. Ceci peut représenter une difficulté particulière en ce qui concerne l'investissement en capital dans de nouvelles exploitations. Si ce problème ne se pose pas, on constate que cette question de propriété est souvent envisagée. Ceux qui mettent l'accent sur ce point semblent ignorer que, même dans les pays capitalistes, des limites existent à l'exercice du droit de propriété quand il porte atteinte aux droits d'autres personnes, aux lois d'usage communes, à l'intérêt général etc. (cf. Paru P. *Landownership and other forms of land tenure in civil law countries/in land Reform and the problem of Land Legislation*. E. S. Kern, FAO, Rome 1992.)

Ce qui est important, c'est le type et la rigidité de telles limitations, leur application généralisée à tous, y compris aux institutions publiques, et si les conflits qui surgissent peuvent être portés devant des Cours de justice indépendantes et compétentes. Il n'est pas certain que ces conditions soient réunies dans tous les pays d'Europe de l'est. Selon les règles de droit bien établies, la possession en tant que telle ou l'existence d'un contrat de longue durée - sur lequel aucune autorité ne peut revenir - peut servir de base à un usage agricole indépendant sur la base de l'entreprise. Si de telles conventions n'existent pas, un titre de propriété en bonne et due forme peut n'avoir aucune valeur.

Dans la législation visant à créer un secteur agricole dans la CEI et les autres pays de l'est, des obstacles et des moratoires ont été institués en vue d'éviter la revente de terre trop rapidement après l'avoir acquise ou reçue par un autre moyen. Des limites supérieures concernent la dimension des exploitations qui peuvent être détenues par un individu ou une famille, sauf en Hongrie. Ces limites ont, depuis, été étendues (en Bulgarie par exemple à la mi-mars 1992) ou abandonnées dans certains cas (en Tchécoslovaquie).

L'extension prévue en Roumanie semble avoir très peu d'effet réel. En Albanie, une grande partie de la terre cultivable est située dans les zones côtières, propriété d'Etat, et dans les vallées ; au contraire dans les régions montagneuses, il n'existe que de petites zones cultivables et la population rurale est trop nombreuse, et les droits de pâture traditionnels des clans et des familles sont peu favorables à la constitution d'exploitations individuelles.

La gestion des fermes collectives hongroises, celles-ci comprenant même une participation des travailleurs, était déjà plus ou moins indépendante de l'Etat dès avant 1991. Les travailleurs pouvaient déjà posséder des parcelles privées de taille considérable et un élevage avec un bon accès au marché, souvent en coopération avec les services généraux de gestion de l'exploitation, ce qui créait des intérêts mutuels. Cette sorte de symbiose a bien fonctionné aussi longtemps que les conditions du marché étaient favorables. On peut toutefois se demander si cette entente persistera lorsque les conditions du marché seront moins favorables.

L'AGRICULTURE DANS UN ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE CHANGEANT

L'une des difficultés majeures rencontrées à l'est lors du processus de mise en place d'une agriculture privée se trouve dans une situation économique générale fort déprimée et un important chômage urbain, ceci n'étant pas un encouragement pour ceux qui voudraient quitter l'agriculture. Il s'agit d'un héritage du passé, mais c'est au total une condition défavorable.

Cette difficulté est accrue par la perspective d'une demande alimentaire qui serait plutôt en réduction. En Pologne, Hongrie et Tchécoslovaquie, on a déjà constaté une diminution de la demande pour les produits alimentaires de première nécessité. En Russie, les plus récentes statistiques -mars 1992- font ressortir une situation dans laquelle la demande n'est plus limitée par l'offre-la demande excédant l'offre à un niveau de prix donné-, mais au contraire à une diminution de la demande après les importantes hausses de prix de 1992, ceci faisant suite à une considérable augmentation des prix des inputs qui a eu pour conséquence une réduction de la production. Comme les politiques protectionnistes de la CEE et des autres pays européens permettent très peu de débouchés à l'exportation, il ne faut pas compter sur cette possibilité. Dire si et quand le nombre d'exploitations agricoles privées s'accroîtra dans de telles conditions de marché est un véritable pari. En effet, ces dernières sont en compétition avec les grandes exploitations d'Etat, mais aussi entre elles.

Dans une conjoncture d'élévation des prix à la consommation, une autosuffisance alimentaire peut être un véritable objectif de production pour les petites exploitations familiales. Mais, à long terme, un tel objectif ne semble pas suffisant, et surtout, il n'est pas un élément favorable au développement d'une agriculture privée efficace. Dans les conditions actuelles, la production agricole traditionnelle peut sembler intéressante comparée à l'activité couramment pratiquée sur les fermes d'Etat. En effet, ce type d'activité permettra une intensification de la production, une certaine moralisation du travail et une meilleure utilisation du capital. Cependant, en mettant en oeuvre de nouvelles formes d'organisation parmi lesquelles des coopératives volontaires d'un nouveau type et des sociétés par action, les entreprises de grande taille pourraient profiter à fond d'économies d'échelle et devenir des concurrentes sérieuses (surtout que, en fait, elles sont aidées par l'Etat).

L'EXPLOITATION FAMILIALE EN RUSSIE

C'est en Russie que l'on observe la création du plus grand nombre d'exploitations agricoles privées, et où l'on cite des difficultés résultant d'une situation plus ou moins inchangée des structures pré-existantes aussi bien à l'amont qu'à l'aval.

Il est couramment admis que la privatisation est encore, en Russie, à un stade très peu élaboré et concerne une petite partie de l'économie générale. Ceci est particulièrement le cas de l'environnement économique de l'agri-

culture. Quand la privatisation se produit, il s'agit le plus souvent d'un substitut intitulé désétatisation ; ceci signifie en réalité l'appropriation des ex-fermes d'Etat par les mêmes bureaucrates qui auparavant étaient chargés de leur gestion au nom de l'Etat. Tirant avantage de la situation monopolistique de leurs entreprises, ils n'ont pas plus de raison que l'administration d'Etat d'agir dans l'intérêt des nouveaux clients, et toute compétition réelle avec les entreprises d'Etat est soigneusement évitée.

Aussi, la production de matériel de petite taille convenant aux petites exploitations (petits tracteurs, motoculteurs) est fort réduite et, dans bien des cas, ce ne sont pas les petits exploitants agricoles qui en bénéficieront mais les propriétaires de jardins familiaux urbains, qui ont soit les relations qu'il faut, soit l'argent nécessaire (parfois d'origine douteuse). L'essentiel du matériel produit est encore adapté à de grandes exploitations -et même dans les cas où il est adapté -tracteurs de taille moyenne ou camions- il est adapté le plus souvent vendu aux entreprises d'Etat ou exploitations collectives quel que soit leur nom actuel. Même les facteurs de production divisibles tels les carburants, engrais et pesticides sont de préférence vendus par lots importants à des exploitations de type ancien. Bien souvent, les petites exploitations privées doivent acquérir ces biens auprès des grandes exploitations, à des conditions fixées par celles-ci.

De plus, ces produits sont quelquefois difficiles à trouver car leur production a été réduite du fait du manque de matières premières ou de pièces, et surtout parce que la demande reste très importante même à ces prix plus élevés. Le Rapport statistique trimestriel de janvier-mars 1992 fait ressortir que les besoins en carburants -essence et fioul- n'ont pas toujours été satisfaits malgré l'approche de la période des semailles et on trouve même la mention de difficultés particulières concernant les exploitations privées. On constate une pénurie aiguë des produits de protection des plantes et des engrais. Du fait de la baisse de production et de l'importante augmentation de prix, les besoins des entreprises collectives et des fermes d'Etat n'ont pu être satisfaits qu'à moitié et les exploitations privées n'ont pratiquement rien reçu.

Tant que la demande de consommation alimentaire sera forte, des possibilités de commercialisation existent pour la plupart des agriculteurs privés, s'ils ne sont pas trop éloignés des centres de consommation. De fait, le Rapport statistique pour 1991 mentionne une commercialisation accrue des produits agricoles sous forme de troc et l'interdiction de transport des produits alimentaires au-delà des limites administratives. Mais dans un grand nombre de villes, le fait que les prix à la consommation soient élevés a entraîné une sorte d'équilibre offre-demande au printemps 1992 (Rapport statistique janvier-mars 1992). Les exploitants privés sont quelquefois mieux préparés que les grandes exploitations collectives à s'adapter à la demande et à vendre à des prix plus bas. On trouve des articles de presse à ce sujet. Cependant, cette baisse de prix rendra les exploitations moins susceptibles de payer des prix élevés pour leurs achats d'inputs et les amènera à se tourner vers les

grandes exploitations en tant qu'intermédiaires et à conclure des contrats avec elles. Ces conditions, de même que la vente directe où les systèmes organisés par des intermédiaires privés, sont loin d'être optimales.

Il est absolument nécessaire que se mettent en place des associations d'agriculteurs qui agissent en leur nom en tant qu'intermédiaires à l'amont et à l'aval. Les groupements sont organisés à partir du comté vers le niveau régional et celui des Républiques. AKKOR, l'association russe des agriculteurs en coopérative privée et des exploitants familiaux et l'Union des Coopératives (non agricoles) regroupées jouent déjà en partie ce rôle. Cependant, certaines critiques émanant de l'Union Soviétique laissent entendre qu'il conviendrait que ces associations elle-mêmes aient une certaine concurrence si l'on ne souhaite pas qu'elles deviennent aussi dictatoriales que les anciens ministères centraux (V. Matusevic in *"Putting Food on what was the Soviet table."* M.P. Chandor et T.L. Gutmer, Eds. New York et Londres, 1992).

Le danger d'une organisation bureaucratique et centralisée existe toujours dans les conditions et les mentalités post-soviétiques. C'est peut-être inévitable en considération de l'héritage soviétique mais cela n'en est pas moins gênant. On en trouve un exemple précis dans les idées de Al. Ruskoi, l'un des vice-présidents d'Etat de Russie qui fut chargé, au début de mars 1992, de mettre en pratique la réforme agraire. Conscient des problèmes de facteurs de production, des problèmes de répartition, construction, transport et des services sociaux, il suggère que d'importantes organisations soient créées sur le modèle des anciens ministères (voir son interview et l'article de M.A. Pugin, 20.03.92). Bien qu'il souhaite que ces organisations soient semi-commerciales, une domination de l'Etat central peut difficilement être évitée. On peut avoir les mêmes craintes au sujet de l'énorme société par actions inter-Etats de la CEI concernant la location de matériel agricole (leasing), qui a été mise en place au printemps de 1992 sur le modèle du précédent ministère de la production d'automobiles et matériels divers (interview de son président).

Dans son programme de "Réforme agro-industrielle" en avril, Ruskoi préconise que la mise en place des exploitations agricoles privées soit précédée par une enquête sur les possibilités de leur assigner du matériel, des matériaux de construction, des bâtiments, des semences et du cheptel et d'organiser les bases d'une commercialisation et d'une transformation des produits agricoles afin de les rendre aptes à la consommation. On peut facilement imaginer que ce sont les bureaucrates qui dessineront le modèle et tireront les conclusions. Prenant en exemple les exploitations rentables que l'on trouve en Russie, parmi les fermes collectives et les fermes d'Etat, Ruskoi insiste pour que leur soient réservés les matériels et produits nécessaires ainsi que les crédits et subventions correspondants, et ne demande pas seulement une enquête sur les possibilités. "On ne doit démanteler ces

exploitations dans aucun cas" écrit-il ailleurs. On doit ajouter qu'un rapport du ministère de l'Agriculture russe inscrivait que la profitabilité (au sens soviétique du terme) était présente dans 89 % des exploitations collectives de l'Etat en 1991, ce qui ne restera plus profitable selon les nouvelles définitions (voir interview de V. Makareva - Economie *Ekonomicheskaja Gazetta* n°14, 1992).

Dans ce qui était autrefois l'Union Soviétique, exceptée l'Arménie, les entreprises privées occupent une très petite part de l'espace agricole, mais leur nombre s'est accru rapidement pour atteindre 140 000 à la mi-92. A l'exception des Républiques baltes et asiatiques, presque toutes sont situées en Russie.

Leur nombre, pour lequel il existe peu de statistiques toute Union ou toute CEI, s'est encore accru, mais probablement plus vite en Russie de 4 400 à la fin de 1990 à 49 000 au 1er janvier 1992, et environ 92 000 au 1er avril 1992, représentant alors 1,3 pour cent de la zone agricole de Russie. Les chiffres provenant d'origine russe même différente ne sont pas identiques, ce qui n'est pas surprenant si l'on réfléchit au nombre des procédures d'enregistrement, mais la tendance est assez claire : l'agriculture russe s'oriente vers une économie orientée par le marché sans que ce système soit dominant dans la production agricole. Cela peut suffire pour permettre à un secteur d'agriculture familiale d'exister et d'entrer en compétition avec d'autres formes d'organisation : qu'elles soient collectives, coopératives, d'Etat ou privées sous forme sociétaire.

En réalité, les résultats devraient être bien différents, si l'on compare la CEI et la Roumanie. Dans les conditions décrites, la majorité des exploitations familiales russes ont peu de chances d'être viables et de montrer un quelconque esprit d'entreprise. Pour les approvisionnements et la mise en marché, en particulier, elles seront fortement dépendantes des organisations étatiques- qui leur dicteront certains comportements- ou des ressources que les grandes exploitations publiques leur fourniront sur la base de contrats de production. En gardant à l'esprit les dangers de toute analogie historique, et simplement en vue de considérer l'issue possible en toute tranquillité, on peut comparer ces petits exploitants aux "colons" de l'époque romaine. On doit garder à l'esprit que beaucoup de ceux qui avaient le pouvoir sur la campagne sous le régime communiste, - les administrateurs publics et les présidents ou directeurs des exploitations auparavant socialistes-, seraient satisfaits d'un tel résultat sans l'affirmer publiquement et sans aucune référence à l'idéologie. L'efficacité et l'orientation vers le marché, cependant, n'auront alors que très peu d'effet.

Il est trop tôt pour dire laquelle des solutions sera finalement retenue. Les résultats peuvent être différents selon les pays. De toutes façons, on doit souhaiter que ce ne soit pas la seconde formule qui prévale.